

N° CA-46/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

Le 11 décembre 2024 à 17h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 novembre 2024, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Jean-Didier BERGER, Nadège AZZAZ (à partir du point n°12), Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Lounes ADJROUD (à partir du point n°12), Patrick WIDLOECHER, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Véronique DE LA TOUANNE à Anthony REYNAUD, Sandrine DANDRE à Martine BAGDASSARIAN.

Étaient absents excusés : Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur comptable et Financier, Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Vente HLM – Mise en vente et validation du prix de vente du programme 17 rue Etienne Deforges 92320 CHATILLON

VALLEE SUD HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION

Objet : Vente HLM – Mise en vente et validation du prix de vente du programme 17 rue Etienne Deforges 92320 CHATILLON

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 94 du 21 juillet 1994 relative à l'Habitat,

Vu la circulaire du 4 août 1994 relative à la vente aux locataires de leur logement H.L.M.,

Vu l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°2019-1183 du 15 novembre 2019 portant diverses dispositions relatives aux ventes de logements locatifs sociaux et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Considérant que depuis le 25 novembre 2018, le prix de mise en vente n'est plus, ni encadré par un prix estimé par le service des Domaines, ni soumis à l'avis consultatif du maire de la commune d'implantation. Le prix de mise en vente du logement est désormais déterminé par l'organisme propriétaire en prenant pour base le prix d'un logement comparable libre d'occupation.

Entendu que le prix de mise en vente pour chaque logement est :

Résidence 0506 17 rue Etienne Deforges 92320 CHATILLON	Prix de référence marché	Prix / m²
Logement n°05006-00002-00003-00321 : 3 pièces d'une surface de 62 m ² - 2eme étage Cave Emplacement de parking	270 000 €	4 355 € / m ²
Logement n°05006-00002-00003-00391 : 3 pièces d'une surface de 62 m ² - 9eme étage Cave Emplacement de parking	275 000 €	4 430 € / m ²

Il est rappelé que les prix de mise en vente ont été calculés en tenant compte de la superficie habitable quittancée de chaque logement

Entendu l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,
Dont une voix contre : Mauricette MERIGOT-DURBAN,**

- **Autorise la mise en vente en lots des 2 logements vacants situés 17 rue Etienne Deforges 92320 CHATILLON**
 - **Logement n°05006-00002-00003-00321** : logement T3 d'une surface de 62 m² situé au 2eme étage, composé d'une cave et d'un emplacement de parking
 - **Logement n°05006-00002-00003-00391** : logement T3 d'une surface de 62 m² situé au 9eme étage, composé d'une cave et d'un emplacement de parking

Il est précisé que ces logements en copropriété sont vacants et non conventionnés.

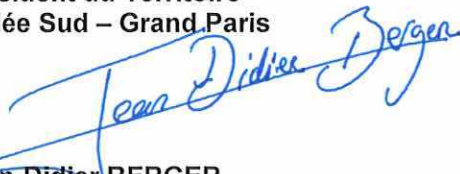
- **Valide le Prix de mise en vente des 2 logements vacants situés 17 rue Etienne Deforges 92320 CHATILLON**

- **Autorise le Directeur Général de l'Office HLM :**
 - à tout mettre en œuvre pour la réalisation de la vente HLM et à signer l'ensemble des actes nécessaires s'y afférant conformément aux dispositions de la loi ELAN.
 - à poursuivre la mise en œuvre du projet et les démarches en vue de respecter les objectifs de ventes annuelles,
 - dans le cas où toutes les offres d'achat sont inférieures au prix de mise en vente, ait tous pouvoirs de décider de :
 - 1° Vendre le bien
 - 2° ou Retirer le bien de la vente
 - 3° ou Maintenir le bien en vente
 - 4° ou Engager une nouvelle procédure de vente

- **Donne pouvoir et autorise Directeur Général de l'Office HLM,** à compter de la présente délibération, à ajuster, après 1 mois de commercialisation infructueuse au prix de référence, les prix de vente des logements vacants, dans la limite d'une variation de plus ou moins 20 % par rapport au prix de référence fixé et d'en référer au Conseil d'Administration qui suit sa décision.

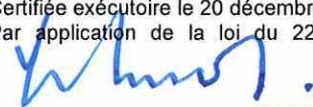
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « Vallée Sud Habitat ».

Le Président,
Député-Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris



Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 20 décembre 2024
Reçue en Préfecture le 19 décembre 2024
Certifiée exécutoire le 20 décembre 2024
Par application de la loi du 22 juillet 1982



Yann CHEVALIER
Directeur Général